



23 janvier 2019

REGLEMENT D'EPREUVE

Mise à jour le 01/10/2018

TRANSJEUNE

TABLE DES MATIERES

1. DIRECTIVES GENERALES DU DEROULEMENT	3
1.1. Définition de la compétition.....	3
1.2. Programme, inscriptions et dossards	3
1.2.1 Calendriers et catégories d'âges	3
1.2.2 Inscriptions	3
1.2.3 Droits d'inscription.....	4
1.2.4 Dossards	4
1.3. Obligations des Compétiteurs.....	5
1.4. Résultats et Classements	6
1.4.1. Résultats et Classements	6
1.4.2. Remise des prix	6
2. LA PISTE	6
2.1. Le parcours	6
2.2. La largeur.....	7
2.3. L'aire de départ	7
2.4. L'aire d'arrivée.....	8
2.5. Marquage	8
2.6. Sécurité.....	8
3. CONTRÔLE	9
3.1. Procédé de contrôle	9
3.2. Les contrôleurs	9
4. PROCEDURE D'ANNULATION	9
4.1. Délai d'annulation	9
4.2. Les conditions d'annulation	9
4.3. Notification d'annulation.....	9
5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	10
6. RESERVE	10
Annexe 1 - parcours de repli 1 : VVSTAR - Lamoura	11
Annexe 2 - parcours de repli 2 : Les Marmousets - Bois d'Amont	12
Annexe 3 - parcours de repli 3 : l'Omnibus - Les Rousses	13

1. DIRECTIVES GENERALES DU DEROULEMENT

1.1. Définition de la compétition

La TRANSJEUNE est une épreuve ouverte à tous licenciés F.F.S, U.N.S.S, ou U.S.E.P nés entre 2000 et 2012 ou les non licenciés nés entre 2000 et 2012.

L'épreuve se déroule en style libre.

La TRANSJEUNE est inscrite aux calendriers :

- Régional F.F.S
- U.N.S.S
- U.S.E.P

1.2. Programme, inscriptions et dossards

1.2.1 Calendriers et catégories d'âges

Lieu de Départ	Année	KM	HEURE DE DEPART	
			G	F
LES ROUSSES Collège	2008	2	10h15	10h25
	2009	2	10h40	10h50
	2010	2	11h10	11h20
	2011	1	11h40	11h50
	2012	1	12h00	12h10
	Remise des prix des courses du matin		13h30	
LES ROUSSES Collège	2007	3	14h10	14h00
	2006	3	14h30	14h20
	2005	3	14h50	14h40
	2004	3	15h10	15h00
	2003 et avant	6	15h25	15h15
	Remise des prix des courses de l'après-midi		16h15	

1.2.2 Inscriptions

Les engagements devront parvenir impérativement avant le **9 janvier 2019** à l'aide des bulletins d'engagement établis par le Comité d'Organisation (disponibles sur le site internet www.latransju.com) à :

TRANS 'ORGANISATION
Espace Lamartine - B. P. 20126
39404 Morez Cedex

Le bulletin d'inscription mentionnera les informations suivantes :

- le nom de la compétition,
- le lieu de la compétition,
- la ou les distance(s) de la piste en fonction de l'âge,
- la date et l'heure de départ (selon le tableau),
- la clôture des inscriptions,
- l'inscription gratuite ; frais éventuels pour le ticket course
- toutes autres informations utiles

Les engagements ne sont acceptés qu'accompagnés :

- de la copie de la Licence U.N.S.S, U.S.E.P, ou F.F.S en cours de validité
- du visa médical ou d'un certificat médical pour les non licenciés et les détenteurs d'une licence FFS carte neige loisir
- du règlement du titre journalier de participation FFS pour les non licenciés

Tous les participants doivent justifier d'une **aptitude médicale à la pratique du ski de fond en compétition**, soit par l'apposition du visa médical sur la licence, soit par un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Fédération d'origine (Code du Sport, article L231-2-1).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique ou psychique lors de la course.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur Fédération d'origine.

Le seuil des inscriptions est limité à 2500 participants sur les courses.

1.2.3 Droits d'inscription

- Pour les enfants de l'enseignement primaire dont les écoles sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) : inscription gratuite auprès du responsable USEP
- Pour les enfants de l'enseignement secondaire dont les collèges ou lycées adhèrent à l'UNSS (Union Nationale de Sport Scolaire) : inscription gratuite auprès du responsable UNSS
- Pour les enfants licenciés dans un club de ski affilié FFS : inscription gratuite via le club ou en individuel
- Pour tous les autres enfants, la participation est soumise à l'achat d'un « Titre journalier de participation » FFS (titre fédéral incluant une assurance relative à la pratique du ski de fond) au tarif de 15€. Ce tarif est réduit à 10€ pour les enfants du primaire nés entre 2008 et 2012.

1.2.4 Dossards

Les dossards sont affectés dès la clôture des inscriptions. Dès lors, il n'est plus possible de s'inscrire car chaque catégorie a une tranche de dossards affectés (ex : année 2002, dossards 1 à 120 ; année 2003, dossards 121 à 194...).

La liste des inscrits est disponible sur le site internet de l'organisation dès le 15 janvier 2019 (www.latransju.com > **Transjeune** > **Programme Transjeune 2019**), doit être scrupuleusement contrôlée avant le 16 janvier 2019.

Les NOM – Prénom – Sexe – Année - Intitulé Établissement doivent être obligatoirement corrects. En cas d'erreur constatée, transmettre immédiatement l'information à Trans'Organisation : gaelle@latransju.com ou proydor@ac-besancon.fr.

Les corrections seront effectuées jusqu'à la veille de l'épreuve.

AUCUNE CORRECTION ne sera effectuée le jour de la compétition !

Le dossard est nominatif et non transmissible sans l'accord de l'organisation !

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Il est impératif pour des raisons légales et également de sécurité que chaque enfant participe avec un dossard à son nom. Tout concurrent participant avec un dossard qui ne lui a pas été attribué par le comité d'organisation sera disqualifié.

Retrait des dossards :

- Les jeunes inscrits par l'U.N.S.S ou U.S.E.P retireront leurs dossards auprès des enseignants.
- Les jeunes inscrits par leur Ski Club, les retireront auprès de leur responsable qui les prendra au siège de Trans'Organisation à Morez le vendredi 18 janvier 2019 de 9h00 à 17h00.
- Tous les autres inscrits retireront leur dossard au Collège des Rousses, le mercredi 23 janvier 2019 de 9h00 à 14h00.

Dès réception des dossards, les responsables de groupes (UNSS, USEP, club...) de chaque école, collège, lycée ou club doivent impérativement vérifier scrupuleusement la liste de leurs engagés.

1.3. Obligations des Compétiteurs

Les épreuves TRANSJEUNE sont organisées pour le plaisir de tous les participants. Parce que cette compétition comprend des compétiteurs possédant des niveaux d'expérience et d'aptitude très différents, un comportement sportif et courtois envers les autres participants est de rigueur.

Les compétiteurs qui ont un comportement "antisportif" ou qui ne suivent pas ces règles ou celles de la compétition seront disqualifiés par le jury de compétition.

Les accompagnateurs sont interdits sur la piste de compétition. Conformément au RIS, les compétiteurs ne doivent recevoir aucune aide ou assistance sous peine de disqualification.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Le dossard doit être restitué le plus rapidement possible à la cabane de chronométrage sur le site d'arrivée.

Il est interdit d'emprunter les pistes de compétition en sens inverse.

Vérification du fart : conformément à la réglementation fédérale UNSS, « par souci de santé, d'équité et d'économie, seuls sont autorisés les farts de base et les LF (low fluor). Un nettoyant pourra être appliqué au départ des épreuves ».

1.4. Résultats et Classements

1.4.1. Résultats et Classements

Des listes séparées de résultats seront publiées, par année d'âge et par genre sur site. Les réclamations éventuelles doivent se faire auprès de l'organisation dans un délai d'une heure suivant l'affichage et au minimum 30 minutes avant la remise des prix.

1.4.2. Remise des prix

Deux cérémonies officielles de remise des prix et récompenses seront organisées le jour même à 13h30 pour les courses du matin et à 16h15 pour les courses de l'après-midi.

Des prix et récompenses seront attribués aux meilleurs coureurs classés. Leur attribution sera décidée par le Comité d'Organisation.

Seuls les concurrents présents à la remise de prix recevront leur récompense.

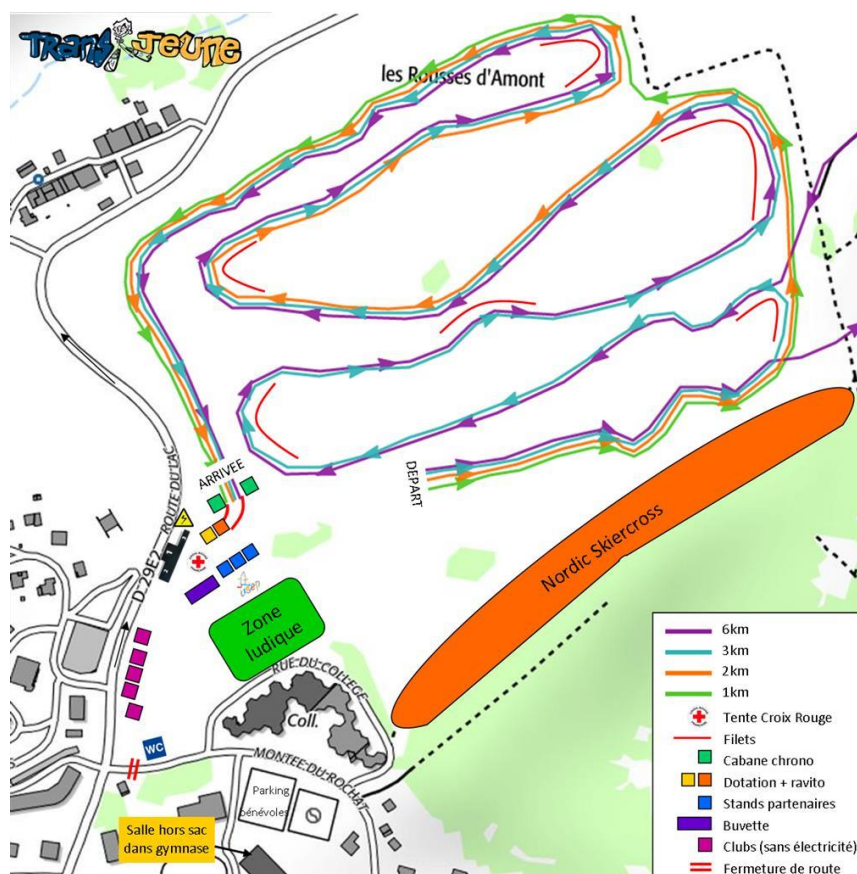
2. LA PISTE

2.1. Le parcours

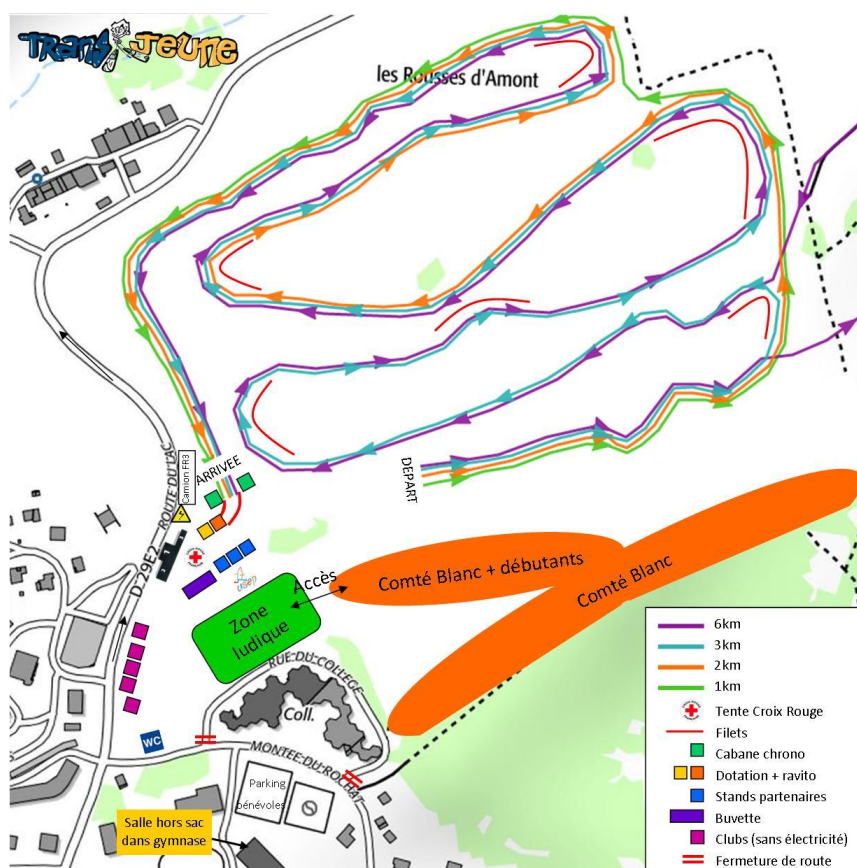
Le parcours est organisé sur le site du Collège du Rochat aux Rousses (départ et arrivée) avec des boucles de différentes longueurs selon les catégories d'âge.

Il sera effectué sous l'entière responsabilité du participant. Des plans du parcours seront affichés sur des panneaux dans l'aire de départ. Il sera matérialisé par des jalonnets posés du côté droit. Des flèches indicatrices seront disposées à chaque carrefour. En aucun cas les contrôleurs placés à ces carrefours n'auront mission de renseignement auprès des participants.

Plan de site du matin :



Plan de site de l'après-midi :



En cas de manque de neige, un parcours de repli est prévu sur le site du VVSTAR à Lamoura (annexe1).

En cas d'impossibilité d'organisation au VVSTAR, le repli n°2 est prévu sur le site des Marmousets à Bois d'Amont (annexe 2).

En cas de vent fort soufflant du nord, par souci de sécurité, les compétitions pourront être déplacées en dernière minute (décision le lundi précédent l'épreuve) sur le parcours de repli prévu sur le site de l'Omnibus aux Rousses (annexe 3)

2.2. La largeur

Tous les obstacles seront écartés de la piste sur une largeur permettant au minimum la réalisation d'une double trace sur toute sa longueur. La largeur de la piste permettra aux compétiteurs de doubler sans gêne.

2.3. L'aire de départ

L'aire de départ sera plate. Elle conduira directement sur la piste et sera assez large pour éviter un encombrement excessif. L'aire de départ sera rétrécie graduellement vers la largeur de la piste sur une distance suffisante en largeur pour permettre aux compétiteurs de se déployer avant d'entrer sur la piste.

Il est interdit de placer les enfants sur la ligne de départ sans autorisation du Directeur d'Epreuve ou du Délégué Technique, sous peine de disqualification du/des coureur(s) concerné(s).

Cependant compte tenu du fait que les épreuves de l'après-midi servent de support à l'attribution des titres de champions d'académie, exceptionnellement et sous la responsabilité des instances UNSS, des personnes nommément désignées pourront placer les skieurs qu'ils auront désignés dans un emplacement réservé à cet usage sur la ligne de départ. Ils transmettront le double de leurs listes au responsable du site de départ. Ce dit emplacement sera ouvert à tous les skieurs participant à nos épreuves 5 minutes avant le départ.

Si ce dispositif s'avérait préjudiciable au bon déroulement de nos épreuves il serait immédiatement levé.

L'aire de départ sera organisée de façon à assurer :

- le contrôle et l'identification des compétiteurs,
- le contrôle de la concentration de la masse.

2.4. L'aire d'arrivée

Le stade d'arrivée est strictement réservé aux coureurs et à l'organisation. Les parents et accompagnateurs n'y sont pas autorisés.

La piste entrera dans l'aire d'arrivée suffisamment large pour permettre à plusieurs coureurs de terminer en même temps sans se gêner les uns les autres. Les derniers 100 mètres seront d'une largeur minimum de 10 mètres divisés en au moins trois couloirs séparés par un marquage approprié.

L'aire d'arrivée sera dessinée et équipée pour tenir compte des nécessaires fonctions de contrôle et pour éviter les engorgements.

2.5. Marquage

Les parties dangereuses telles que descentes raides, virages, croisements et autres endroits dangereux seront signalés. Le marquage de la piste sera réalisé avec des fanions et des rubans.

2.6. Sécurité

Le parcours de la TRANSJEUNE sera adapté à tous les niveaux depuis le coureur de loisir jusqu'à l'élite des athlètes.

Une attention particulière sera apportée aux aspects de la sécurité. Les terrains dangereux seront signalés et, si nécessaire, des dispositifs spéciaux de protection seront installés. Avant le départ, les coureurs seront alertés sur les conditions dangereuses ou difficiles de la piste.

Il est interdit d'emprunter la piste en sens inverse.

Les accompagnateurs sont interdits sur la piste de compétition sous peine de sanction à l'égard du compétiteur pouvant aller jusqu'à la disqualification.

3. CONTRÔLE

3.1. Procédé de contrôle

Tous les aspects de la compétition seront contrôlés de manière à assurer la sécurité et le déroulement correct de la compétition pour les compétiteurs. La localisation des postes de contrôle et l'utilisation de contrôleurs seront définies par le Directeur d'Epreuve en accord avec le Délégué Technique (FFS).

3.2. Les contrôleurs

- Ils vérifieront que les skieurs ont effectué intégralement le parcours,
- Ils s'assureront qu'aucune aide ou assistance n'est donnée aux compétiteurs, conformément au R.I.S.,
- Ils s'assureront que la piste de compétition reste libre de tout obstacle,
- Ils s'assureront que les coureurs n'empêchent ou n'obstruent pas le passage aux coureurs plus rapides,
- Ils contrôleront les aspects de la course qu'ils estimeront nécessaires.

4. PROCEDURE D'ANNULATION

4.1. Délai d'annulation

La faisabilité de l'épreuve sera étudiée le vendredi précédent l'épreuve par l'organisateur, la commune des Rousses, la communauté de communes de la station des Rousses, les services de l'Etat éventuellement concernés. La décision définitive sera prise le lundi à 9h00 précédant les épreuves.

Cette décision portera sur :

- le maintien de l'épreuve
 - le choix du site :
 - a) collège du Rochat aux Rousses
 - b) site du VVSTAR à Lamoura
 - c) site des Marmousets à Bois d'Amont
 - d) site de l'Omnibus aux Rousses
- l'annulation de la Transjeune

4.2. Les conditions d'annulation

Les facteurs à considérer pour décider si une compétition doit être annulée sont :

- manque ou insuffisance de neige, mettant en danger les participants,
- catastrophe naturelle,
- grève du secteur public entraînant la paralysie des transports et des services publics,
- grève générale,
- deuil national.

4.3. Notification d'annulation

La notification d'annulation devra immédiatement être communiquée par l'organisation à :

- la Fédération Française de Ski,
- le Comité Régional de ski du Massif Jurassien,
- les participants, les partenaires et les médias,
- tous les services impliqués dans l'organisation.

5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

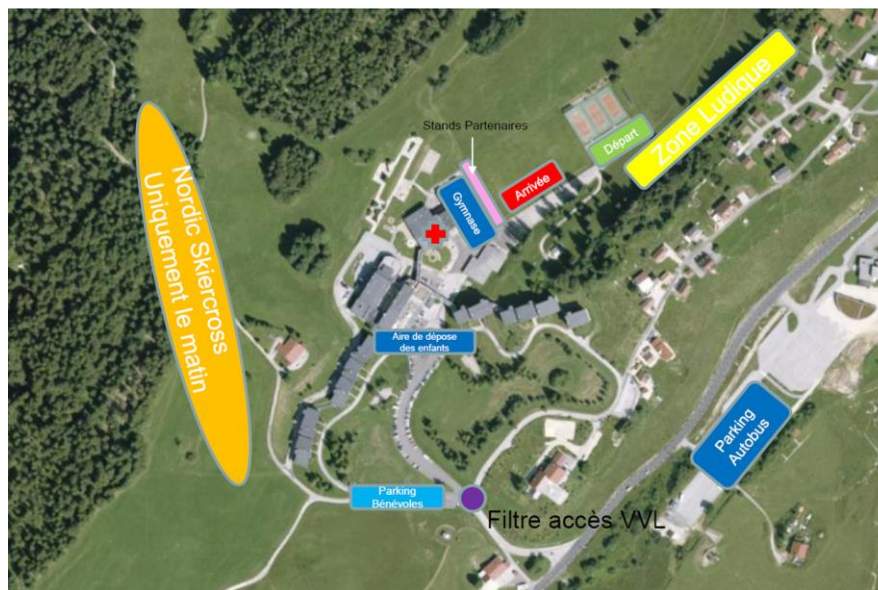
La Transjeune est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera des sanctions à l'égard du coureur : jet de détritrus hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors de la piste, dégradation volontaire de la flore...

6. RESERVE

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et tout point du règlement en fonction des circonstances.

Annexe 1

REPLI n° 1 : site du VVSTAR – Lamoura



4 distances sont proposées selon la catégorie d'âge :
1 km; 2 km; 3 km ou 6 km.

Zone ludique : maintenue

Nordic skier cross : maintenu

Programme :

Lieu de Départ	Année	KM	HEURE DE DEPART Adaptable selon déroulement des courses	
			G	F
VVSTAR	2008	2	10h15	10h25
	2009	2	10h40	10h50
	2010	2	11h10	11h20
	2011	1	11h40	11h50
	2012	1	12h00	12h10
Station des Rousses	Remise des prix des courses du matin		13h30	
	2007	3	14h10	14h00
Lamoura	2006	3	14h30	14h20
	2005	3	14h50	14h40
	2004	3	15h10	15h00
	2003 et avant	6	15h25	15h15
	Remise des prix des courses de l'après-		16h15	

Balisage : le balisage sera effectué par l'équipe de contrôleurs sous la responsabilité de Jean-Paul Vandel.

Ouverture : effectuée par des skieurs expérimentés (champions de la station des Rousses (ex et présents))

Fermeture : est assurée par des pisteurs secouristes qui sont présents sur les pistes de compétition.

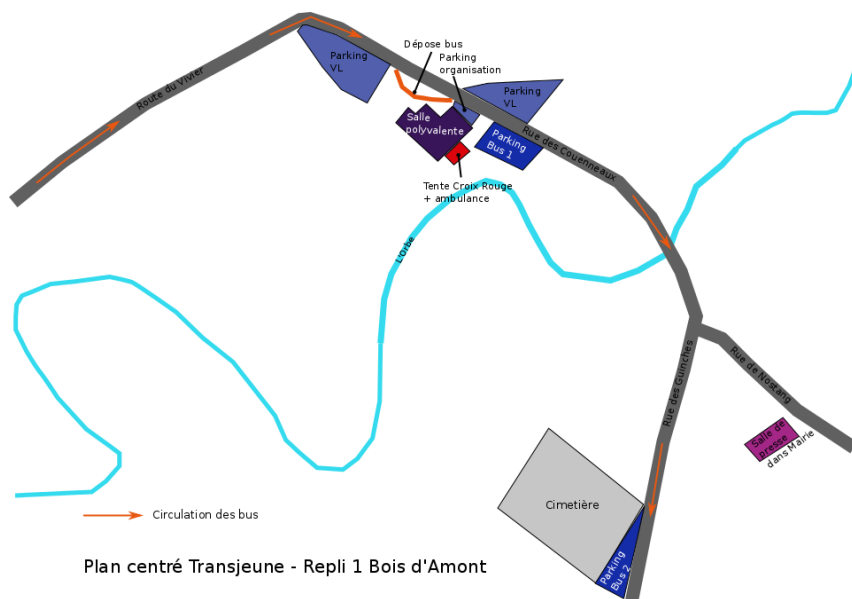
Remise des dossards : elle se fera dans le Gymnase du VVSTAR à proximité du stade de départ. Le ravitaillement et la distribution des lots souvenirs se feront sous une tente à proximité de l'arrivée.

Stades de départ et d'arrivée : les directives pour les stades de départ, d'arrivée et les contrôles seront identiques au parcours nominal.

Parkings et stationnement : les bus scolaires seront autorisés à déposer les participants devant le VVSTAR et devront stationner sur les parkings de La Serra. Le stationnement pour le public se fera unilatéralement le long de la route La Serra-le VVSTAR (selon la signalisation en place).

Annexe 2

REPLI n° 2 : site des Marmousets – Bois d'Amont



4 distances sont proposées selon la catégorie d'âge :
1 km; 1,5 km; 3 km ou 6 km.

Le bouclage s'effectue devant le cimetière.

Zone ludique : non maintenue

Nordic skier cross : non maintenu

Programme :

Lieu de Départ	Année	KM	HEURE DE DEPART Adaptable selon déroulement des courses	
			G	F
LES MARMOUSETS BOIS D'AMONT	2007	1,5	10h15	10h25
	2008	1,5	10h40	10h50
	2009	1,5	11h10	11h20
	2010	1	11h40	12h50
	2011	1	12h00	12h10
	Remise des prix des courses du matin		13h30	
	2006	3	14h10	14h00
	2005	3	14h30	14h20
	2004	3	14h50	14h40
	2003	3	15h10	15h00
	2002 et avant	6	15h25	15h15
	Remise des prix des courses de l'après-midi		16h15	

Balisage : le balisage sera effectué par l'équipe de contrôleurs sous la responsabilité de Jean-Paul Vandel.

Ouverture : effectuée par des skieurs expérimentés (champions de la station des Rousses (ex et présents)

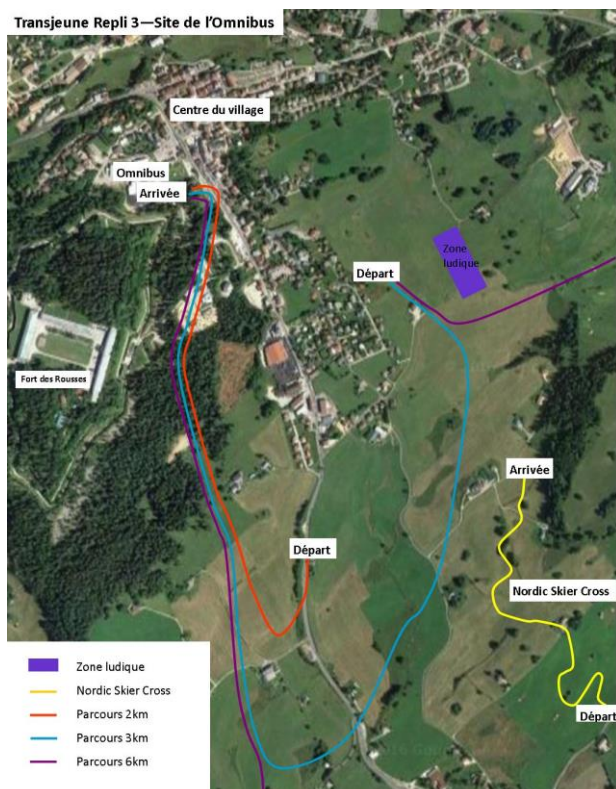
Fermeture : est assurée par des pisteurs secouristes qui sont présents sur les pistes de compétition.

La remise des dossards se fera dans la salle à proximité du départ. Le ravitaillement et la distribution des lots souvenirs se feront sous une tente à proximité de l'arrivée.

Les directives pour les stades de départ, d'arrivée et les contrôles seront identiques au parcours nominal.

Annexe 3

REPLI n°3 : site de l'Omnibus – Les Rousses



2 stades de départ, 3 distances :

- Le Platelet = parcours de 2km
- Centre de ski de fond = parcours de 3km et 6 km

1 stade d'arrivée :

- l'Omnibus pour toutes les catégories

Zone ludique : maintenue

Nordic skier cross : maintenu

Programme :

Lieu de Départ	Année	KM	HEURE DE DEPART	
			G	F
LE PLATELET Les Rousses	2007	2	10h15	10h25
	2008	2	10h40	10h50
	2009	2	11h10	11h20
	2010	2	11h40	11h50
	2011	2	12h00	12h10
	Remise des prix des courses du matin			13h30
CENTRE DE FOND Les Rousses	2006	3	14h10	14h00
	2005	3	14h30	14h20
	2004	3	14h50	14h40
	2003	3	15h10	15h00
	2002 et avant	6	15h25	15h15
	Remise des prix des courses de			16h15

Balisage : mise en place des jalonnettes par l'ESF.

Ouverture des pistes est assurée par des skieurs expérimentés.

Fermeture est assurée par des pisteurs secouristes qui sont présents sur les pistes de compétition.

Traversée de route : Chaque traversée de route sera surveillée par un bénévole signaleur qui aura auparavant communiqué ses coordonnées à Trans'Organisation selon la législation.

Traversée de route Transjeune : route du Fort des Rousses (skieurs Rousselands)

La remise des dossards, le ravitaillement et la distribution des lots souvenirs se fera dans la salle de l'omnibus.

Les directives pour les stades de départ, d'arrivée et les contrôles seront identiques au parcours nominal.